A U D I T E U R O P
SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale de Douai
*****
207, Avenue Willy Brandt
Boite 304
59777 EURALILLE
*****
Téléphone : 03.20.07.79.51
www.auditeurop.com

ASSOCIATION CAP
12, Place du Général de Gaulle

59350 - SAINT ANDRE-LEZ-LILLE

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 DECEMBRE 2022

A l'assemblée générale de l'association CAP,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CAP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les « Faits marquants de 2022 » de l'annexe concernant l'évolution significative des produits de prestations de services ainsi que des subventions.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par l'Association, concernant l'affectation aux exercices adéquats de subventions portant sur des actions s'étalant sur plusieurs exercices comptables. Nous sommes ainsi remontés aux conventions et avons analysé leur correcte comptabilisation sur ce point.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relative aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lille, le 18 septembre 2023

Le commissaire aux comptes
AUDITEUROP



Vincent Hamou, Associé

BILAN 2022
ASSOCIATION CAP

ACTIF	EXERCICE N			EXERCICE N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS (A DEDUIRE)	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 698	10 698	-	-
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions,brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	10 698	10 698	0	0
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 259 469	550 996	708 473	724 567
Terrains	95 480	0	95 480	95 480
Constructions	445 620	48 234	397 386	412 240
Installations techniques, matériel et outillage industriels	718 369	502 762	215 607	216 848
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	23	0	23	23
Participations et Créances rattachées	23	0	23	23
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL I	**1 270 190**	**561 694**	**708 496**	**724 590**
ACTIF CIRCULANT				
STOCK ET EN-COURS				
CREANCES	555 100	4 534	671 046	292 696
Créances clients, usagers et comptes rattachés	555 100	4 534	550 566	189 148
Créances reçues par legs ou donations				
Autres			120 481	103 548
FOURNISSEURS - AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES			705	1 092
SUBVENTIONS A RECEVOIR			53 452	111 078
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES			1 199 632	1 421 294
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			11 386	11 916
TOTAL II	**555 100**	**4 534**	**1 936 222**	**1 838 076**
Frais d'emission emprunt (III)				
Prime de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**1 825 290**	**566 228**	**2 644 718**	**2 562 666**

PASSIF	EXERCICE N	EXERCICE N-1
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
ECARTS DE REEVALUATION		
RESERVES	14 490	14 490
Réserves statutaires ou contractuelles	14 490	14 490
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
REPORT A NOUVEAU	1 004 753	989 552
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	37 354	15 200
SITUATION NETTE (SOUS TOTAL)	1 056 597	1 019 242
FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	17 675	28 143
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL I	**1 074 272**	**1 047 386**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
fonds dédiés		
TOTAL II	**0**	**0**
PROVISIONS	587 914	622 024
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	587 914	622 024
TOTAL III	**587 914**	**622 024**
DETTES	982 531	893 256
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	483966	519 887
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	56 039	29 740
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	337	123
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Personnel et Comptes Rattachés	418 532	322 169
Autres dettes	19 164	17 184
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	4 493	4 153
TOTAL IV	**982 531**	**893 256**
ECART DE CONVERTION PASSIF (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**2 644 718**	**2 562 666**

ASSOCIATION CAP
COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021	ECART 2022	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
COTISATIONS	**8 440**	**8 520**		
VENTES DE BIENS ET SERVICES	**3 277 177**	**2 862 145**	**415 031,90**	**14,50%**
Ventes de biens				
dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	**3 277 177**	**2 862 145**	415 031,90	14,50%
dont parrainages				
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS	**606 736**	**548 575**	**58 160,99**	**10,60%**
Concours publics et subventions d'exploitation	**606 736**	**548 575**	58 160,99	10,60%
Versements des fondateurs ou consommation de la dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public				
Don manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS, PROVISIONS ET TRANSFERT DE CHARGES	**153 222**	**81 894**	**71 327,63**	**87,10%**
UTILISATION DES FONDS DEDIES				
AUTRES PRODUITS	**125**	**0**	**124,47**	**46100,00%**
TOTAL I	**4 045 699,07**	**3 501 134,08**	**544 564,99**	**15,55%**
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	**236 253**	**210 299**	25 954,43	12,34%
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	**280 075**	**302 419**	- 22 343,38	-7,39%
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	**167 163**	**135 564**	31 599,00	23,31%
Salaires et traitements	**2 417 298**	**2 107 115**	310 183,93	14,72%
Charges sociales	**728 990**	**591 573**	137 416,85	23,23%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	**81 445**	**82 175**	- 730,50	-0,89%
Dotations aux provisions	**85 494**	**62 529**	22 964,96	36,73%
Reports en fonds dedies				
Autres charges	**1 820**	**2 100**	- 280,23	-13,34%
TOTAL II	**3 998 539,07**	**3 493 774,01**	**504 765,06**	**14,45%**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**47 160,00**	**7 360,07**	**39 799,93**	**540,75%**
PRODUITS FINANCIERS				
De participation	3 039	896	2 142,99	239,16%
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions, dépréciations et transfert de charge				
Différence positive de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL III	**3 039**	**896**	**2 142,99**	**239,16%**
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	9 229,46	9 819,52	- 590,06	-6,01%
Différences négative de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL IV	**9 229,46**	**9 819,52**	**- 590,06**	**-6,01%**
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	**- 6 190,43**	**- 8 923,48**	**2 733,05**	**-30,63%**
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	**40 969,57**	**- 1 563,41**	**42 532,98**	**-2720,53%**
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opération de gestion				
Sur opération en capital	12 771,57	13 910,91	- 1 139,34	-8,19%
Reprises sur provisions, dépréciations et transfert de charges	3 401,79	3 401,79	-	0,00%
TOTAL V	**16 173,36**	**17 312,70**	**- 1 139,34**	**-6,58%**
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opération de gestion	19 307,46	426,00	18 881,46	4432,27%
Sur opération en capital	144,19	-	144,19	#DIV/0!
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
TOTAL VI	**19 451,65**	**426,00**	**19 025,65**	**4466,12%**
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	**- 3 278,29**	**16 886,70**	**- 20 164,99**	**-119,41%**
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS (VII)				
IMPOTS SUR LES BENEFICES (VIII)	**337,00**	**123,00**	**214,00**	**173,98%**
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	**4 064 911,46**	**3 519 342,82**	**545 568,64**	**15,50%**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII+ VIII)	**4 027 557,18**	**3 504 142,53**	**523 414,65**	**14,94%**
EXCEDENT OU DEFICIT	**37 354,28**	**15 200,29**	**22 153,99**	**145,75%**
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	**73 688,39**	**130 238,48**	**- 56 550,09**	**-43,42%**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL				

ANNEXES

Nom de l'association	CAP
Activité exercée	
Adresse	12 Place du Général de Gaulle – Saint André lez Lille

Annexe des comptes

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

1- Description de l'objet social, nature des activités réalisées et moyens mis en œuvre
2- Règles, méthodes et changements comptables
3- Engagements financiers et autres éléments significatifs
4- Notes sur le bilan Actif
5- Notes sur le bilan Passif
6- Détail des produits et charges
7- Répartition des charges, produits et faits significatifs
8- Tableau variation des fonds propres
9- Tableau des subventions
10- Cotisations
11- Les faits marquants de 2022

Total du bilan avant répartition : 2 644 718 €	Résultat : Bénéfice 37 354 €

ANNEXE 1

Description de l'objet social

L'association CAP a pour objet de développer, coordonner, aménager la vie sociale, culturelle, socioculturelle et socio-éducative des enfants allant du plus jeune âge pour la petite enfance jusqu'à leurs 17 ans, sur le territoire de la commune de Saint-André-Lez-Lille.

Description de la nature et du périmètre des activités réalisées

Pour cela, l'association CAP assure par convention de marché public avec la ville de Saint-André-Lez-Lille, la gestion :

- De l'accueil périscolaire et des études dans les établissements scolaires de la commune de Saint-André-Lez-Lille (Groupe Scolaire des Peupliers, Schuman et l'Ecole St Joseph). Le périscolaire consiste à garder les enfants en dehors des temps d'études, c'est-à-dire pendant les garderies du matin et du soir ainsi que les mercredis ;
- Des centres de Loisirs sans hébergement en deux secteurs (maternel et primaire) les petites vacances scolaires (Noël, Hiver, Printemps, Toussaint) et les vacances d'été (Juillet et Août) ;
- Des crèches : « Enfantillages », « Station Bout D'Chou » et « Ile Aux Enfants » ;
- Du Relais Petite Enfance ;
- De l'encadrement et l'animation des bibliothèques et centres de documentations scolaire en lien avec les directeurs d'écoles ;
- De l'encadrement des temps méridiens dans les établissements scolaires de la ville de Saint-André-Lez-Lille.

Description des moyens mis en œuvre

Pour permettre la bonne exécution des activités proposées ci-dessus, l'Association CAP a donné en 2022 beaucoup de moyens financiers, matériels et humains pour réaliser au mieux son objectif social.

ANNEXE 2

Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables ;
- Indépendance des exercices ;

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base, retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue.

- Immobilisations incorporelles de 2 à 4 ans, construction 30 ans, aménagements des constructions de 4 à 10 ans, équipements ménagers et matériel bureautique informatique de 2 à 5 ans, équipements spécifiques de 2 à 8 ans, matériel de transport 5 ans et mobilier entre 2 à 10 ans.

- L'activité de l'association est subordonnée à un contrat de marché public depuis le 07/07/2018 qui a été renouvelé le 01/09/2022 jusqu'au 31/12/2026

- Les provisions pour départ à la retraite prennent en compte le taux effectif des charges patronales et ne tiennent pas compte d'un taux de turn-over.

- Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code de Commerce et au Règlement n°2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le comité de la Réglementation comptable.

ANNEXE 3

Engagements financiers et Autres éléments significatifs

Engagements financiers

Engagements donnés	Néant
Dettes garanties par des sûretés réelles	570 000
Autres éléments significatifs	Néant

ANNEXE 4

Note sur le bilan actif

Frais d'établissement	Néant

Fonds commercial	Néant

Actif immobilisé : mouvements de l'exercice				
	A l'ouverture	**Augmentation**	**Diminution**	**A la clôture**
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	11 111		413	10 698
Immobilisations corporelles	1 209 303	65 495	15 329	1 259 469
Immobilisations financières	23	0	0	23
TOTAL	**1 220 437**	**65 495**	**15 742**	**1 270 190**

Amortissements et provisions				
Immobilisations incorporelles	11 111	0	413	10 698
Immobilisations corporelles	484 736	81 445	15 185	550 996
Titre mis en équivalence	0			0
Autres immobilisations financières	0			0
TOTAL	**495 847**	**81 445**	**15 598**	**561 694**

Créances présentées par des effets de commerce	**Non applicable**

Etat des créances			
	Montant brut	**A un an au plus**	**A plus d'un an**
Actif immobilisé	708 496		708 496
Actif circulant et charges constatées d'avance	1 936 222	1 936 222	
TOTAL	**2 644 718**	**1 936 222**	**708 496**

Factures à établir	**288 272 €**

Charges constatées d'avances	**11 386 €**

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'association.

Charges à répartir	**0**

ANNEXE 5

Notes sur le bilan Passif

Provisions				
	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds dédiés	0			0
Provisions pour risques et charges	622 024	82 861	116 971	587 914
Provisions pour dépréciation	2 907	2 634	1 006	4 534
Total	**624 931**	**85 495**	**117 977**	**592 448**

Etat des dettes				
	Montant brut	**A 1 an au plus**	**A plus d'1 an et moins de 5 ans**	**A plus de 5 ans**
Etablissement de crédit	483 408	36 372	115 619	331 417
Dettes financières diverses	0	0	0	0
Fournisseurs	56 039	56 039		
Dettes fiscales et sociales	418 869	418 869		
Dettes sur immobilisations	0	0		
Autres dettes	19 164	19 164		
Produits constatés d'avance	4 493	4 493		
Total	**981 973**	**534 937**	**115 619**	**331 417**

Dettes représentées par des effets de commerce	Néant

Charges à payer incluses dans les postes de bilan	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	56 039
Dettes fiscales et sociales	418 869
Autres dettes	19 164

Produits constatés d'avance	4 493

Les provisions pour risques et charges correspondent principalement à la provision des indemnités de départ à la retraite constituée pour tous les salariés de l'association en CDI et actualisée chaque année (avec charges patronales réajustées au réel). Cette provision est prudente puisque calculée sans tenir compte d'un taux de turn-over.

ANNEXE 6

Détail produits et charges

Factures à établir	288 272.39 €

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE :

2022	2021	2020
11 386	11 916	14 284

CHARGES A PAYER : Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan

	2022	2021	2020
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit :			
Compte 1688 : Intérêts courus/Emprunt	558	592	625
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :			
Compte 4081 : Fournisseurs factures non parvenues	47 498	17 815	22 097
Dettes fiscales et sociales :			
Comptes 4282 et 4382 Dettes provisionnées/ Congés payés et Charges sur congés payés	165 266	155 484	141 710
Compte 4286 : Autres Charges de personnel	-80	0	34
Compte 4386 : Autres charges sociales à payer	0	0	0
Total	**213 242**	**173 891**	**164 466**

Produits constatés d'avance	4 493	4 153	4 233

ANNEXE 7

Répartition des charges et produits et faits significatifs

Répartition des produits	**2022**	**2021**	**2020**
Participations des usagers	17.98%	18.2%	16%
Prestations et subventions CAF	29.57%	27.4%	29%
Subvention Ville + Prestation Ville	36.06%	39.5%	42%
Subvention Etat ASP	10.87%	10.4%	9%
Subvention exceptionnelle CAF	0%	0%	0,0%
Reprise provisions pour risques et charges	3.79%	0.4%	1%
Autres produits	1.22%	4.1%	3%
Total	100%	100%	100%

Répartition des Charges	**2022**	**2021**	**2020**
Achats et services extérieurs	12.6%	14.6%	13,8%
Charges de personnel	80.6%	80.8%	80,8%
Perte sur créances irrécouvrables	2.0%	0%	0,1%
Dotations aux Amortissements et provisions	4.1%	4.1%	4,8%
Autres charges	0.8%	0.4%	0,4%
Total	100%	100%	100%
Effectif de l'association en ETP hors CEE		**67.06**	**72.94**

ANNEXE 8

Tableau variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droits de reprise					
Fonds propres avec droits de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	14 490				14 490
Report à nouveau	989 553	15 200			1 004 753
Excédent ou déficit de l'exercice	15 200		22 154		37 354
Situation nette					
Fonds propres consomptibles					
Subvention d'investissement	28 143		2 304	12 772	17 675
Provisions réglementées					
TOTAL	**1 047 386**	**15 200**	**24 458**	**12 772**	**1 074 272**

ANNEXE 9

Tableau des subventions

Numéro de compte	Libellé du compte	Origine de la subvention	Montant
7411	Subvention projets	Commune	2 000
7412	Financement formation	Départementale	25 376
7414	Subvention fonct. CAF	CAF	103 190
7415	Subvention DDJS	Départementale	21 000
7416	Subvention ETAT/ASP	Etat	439 898
7418	Autres subventions	Autres subventions	9 250
7419	Subvention Emploi Franc	Etat	6 021
TOTAL			**606 735**

<u>Subventions d'investissement CAF :</u>

Subventions reçues en 2022 : 2 304 €

Quote-part rapportée au résultat 2022 : 12 772 €

Total subvention investissement au 31/12/2022 de : 183 282 €

Subvention investissement inscrite au compte de résultat au 31/12/2022 : 165 606 €

Total subvention inscrite au résultat au 31/12/2022 : 17 675 €

ANNEXE 10

Les cotisations

Le fait générateur des cotisations est l'encaissement.

ANNEXE 11

Effectif Moyen de 2022 : 66.67 personnes et 56.57 en ETP

Les faits marquants de 2022

1) Les prestations de services

En 2022, l'association a obtenu le nouveau marché public de la Ville de Saint-André-Lez-Lille pour la période du 01/09/2022 au 31/12/2026 portant sur 3 lots :

- Lot 1 Les crèches et le relais petite enfance
- Lot 2 L'accueil périscolaire et extrascolaire, l'accueil du temps méridien, les études
- Lot 3 Les Bibliothèques et Centre Documentaire Scolaires

Ce nouveau marché a un impact financier avec des prestations qui ne seront plus fixes comme les années antérieures mais en fonction des heures réalisées dans chacune des activités.

Une nouvelle prestation de la CAF est versée directement à l'association à partir de septembre 2022 la « Convention Territoriale Globale ».

2) Les subventions

Cet exercice a été marqué par l'arrêt progressif des contrats aidés qui ont eu un impact financier sur le résultat avec une subvention de l'ASP beaucoup moins importante que les autres années.